



COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 15 mars 2018, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13ème Arrondissement.

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;
- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

DELIBERE

Article 1er : Le Compte de Gestion de l'exercice 2017, en concordance avec le Compte administratif 2017, est approuvé.

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.
- Direction des Affaires Scolaires

Jérôme COUMET
Président de la Caisse des Ecoles